

ACCUEIL DES ÉLÈVES ET DES ETUDIANTS DE LA CITÉ SCOLAIRE

AU MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021.

PRÉAMBULE : L'évolution de la crise sanitaire nécessite de maintenir une vigilance constante dans la lutte contre la Covid 19. La cité scolaire accueillera les élèves et les étudiants dans le cadre du protocole ministériel de l'année scolaire 2021-2022. **Le niveau 2 du protocole national** est en vigueur pour la rentrée. Il prévoit **l'accueil en présentiel de tous les élèves**. Selon le niveau de circulation du virus, le gouvernement fera évoluer le niveau du protocole.

La lutte contre le virus nécessite la mobilisation de tous. Ainsi, toutes personnes, élèves, étudiants, stagiaires, personnels, présentant des signes évocateurs de la COVID-19 et toute température égale ou supérieur 37,8 ne doit pas se présenter à la cité scolaire.

RÔLE DES PARENTS

- ✚ Ne pas envoyer leur enfant en classe en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID19
- ✚ Déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein de votre foyer.
- ✚ Respecter les délais d'isolement de l'ARS.
- ✚ Attester sur l'honneur de la vaccination de leur enfant pour lui permettre de venir en cours si un cas est déclaré dans sa classe ou le garder à l'isolement.
- ✚ **Continuer à mobiliser leur enfant pour le respect des gestes barrières.**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



1. AVANT DE VENIR À LA CITÉ SCOLAIRE

- ✚ Prendre sa température, si des symptômes sont présents rester chez soi,
- ✚ Prévoir ses masques pour la journée : 2 minimum, 3 de préférence. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il ne doit pas être roulé mais replié sans contact de l'intérieur avec l'extérieur du masque) et rangé dans une pochette individuelle.
- ✚ Prévoir deux contenants pour les ranger (un pour les masques propres un pour les masques souillés),
- ✚ Prévoir une boîte de mouchoirs,

2. PORT DU MASQUE

- ✚ Le port du masque « grand public » est obligatoire* à l'entrée de l'établissement, en intérieur et lors du stationnement dans les espaces couverts de la cité scolaire.
- ✚ Il est fortement recommandé sur le parvis devant l'établissement.

**le port du masque n'est pas requis lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratique sportive). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.*

3. LAVAGE DES MAINS

- + Du gel hydro-alcoolique est présent :
 - à l'entrée de l'établissement
 - dans toutes les salles
 - au restaurant scolaire

4. DISTANCIATION SOCIALE

- + Les élèves veilleront chaque fois que possible de maintenir une distanciation d'1m.

5. RESTAURATION

- + Prévoir un masque propre pour après le repas,
- + Le lavage des mains, est obligatoire Le service de restauration fonctionnera sur deux chaînes distinctes.
- + Les collégiens déjeuneront par classe, selon le planning établi dans le respect d'une distance de 2 mètres entre classes.
- + Les lycéens et étudiants déjeuneront par groupes constitués selon le planning établi.
- + Les élèves s'installent dans le restaurant scolaire en respectant les emplacements prévus et les consignes des personnels.
- + Le port du masque est de rigueur jusqu'à ce que le convive soit assis à sa place,
- + Les couverts, le pain, sont distribués aux convives. Le menu est unique Dès la fin de leurs repas, les élèves remettent leurs masques.
- + Une désinfection des surfaces est effectuée entre deux usages.

6. AÉRATION

- + Les salles de classe ainsi que tous les locaux occupés pendant la journée seront aérés avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

7. GESTION DES SUSPICIONS COVID19 DANS L'ETABLISSEMENT

- + Un dispositif spécifique est prévu en cas de suspicion de maladie afin de limiter tout risque,
- + **Tout élève ou étudiant présentant un symptôme évocateur de la COVID-19 sera pris en charge à l'infirmierie,**
- + Les familles seront immédiatement prévenues pour venir le chercher,
- + Les parents devront consulter un médecin ou la plate-forme en ligne Covid 19 pour éventuellement réaliser un test de dépistage,
- + Le retour au lycée ne sera possible que sur attestation écrite de consultation d'un médecin et de non prescription de test.

8. CAS CONTACTS A RISQUE DANS UNE CLASSE

- + Les élèves et étudiants identifiés comme cas contact à risque seront placés en éviction scolaire pour 7 jours sauf ceux justifiant d'une vaccination complète sur attestation sur l'honneur des responsables légaux pour les mineurs, de l'élève ou de l'étudiant pour les majeurs. Cette attestation sera remise sous enveloppe au bureau de la vie scolaire.

9. SORTIES SCOLAIRES

- + Lors des sorties scolaires, les élèves ne se verront pas demander de pass sanitaire dans les lieux où ils ne sont pas mélangés au public, tels que les piscines ou les bibliothèques.
- + Cependant, à compter du 30 septembre, il sera demandé, à partir de 12 ans dans les lieux qui le requièrent.

Coordonnées des personnels de santé : Infirmières Scolaires

Mme BERSAC
Mme ARVIS6 SOPHIE
05 53 02 47 30